INTRODUCTION

L'ÉPINEUSE QUESTION DE LA FONDATION DU CANADA

RANDY BOSWELL

Notre rédacteur invité, Randy Boswell, est un professeur de journalisme à l'Université Carleton et un écrivain spécialisé en histoire du Canada. De 2003 à 2013, Boswell a été journaliste auprès de *Postmedia News* et a couvert les enjeux et les changements nationaux liés à l'histoire du Canada.

Nous savons que la Confédération de 1867 a propulsé la notion que le pays est composé de deux nations fondatrices — les résidents canadiens-français et les résidents canadiens-anglais de ses quatre provinces originales. Plus d'un siècle plus tard, au moment du rapatriement de la Constitution et de l'adoption de la Charte des droits et libertés en 1982, le Canada — qui était déjà devenu à ce moment un vaste territoire délimité par l'Atlantique, le Pacifique et l'Arctique — était conceptualisé comme étant une nation formée de trois peuples fondateurs : les Français, les Britanniques et les Autochtones. Plus récemment, une tendance similaire s'est développée qui veut redéfinir formellement le Canada moderne comme étant le legs de trois nations fondatrices, raffermissant ainsi la position des peuples autochtones au sein de ce que le philosophe John Ralston Saul décrit comme la « réalité triangulaire » de la genèse et de l'évolution du Canada.

Les termes utilisés dans la conceptualisation des origines du Canada sont controversés, et nous ne devrions pas en être surpris. Ces termes sont, dans un sens, de grandes généralisations à propos du moment où le Canada a été fondé, des individus responsables de sa formation, et des notions mêmes de « Canada » et de « nation ». Comment différencions-nous les « nations » des « peuples »? Est-ce qu'une nation peut être composée de plusieurs sous-nations? Quel est le rôle des provinces « fondatrices »? Qu'est-ce que « fondation » signifie réellement? Les questions abondent. Les frontières provinciales peuvent-elles délimiter des « peuples » ou des « nations »? Quel rapport existe entre la langue, l'ethnicité, la religion, la culture et la citoyenneté et les questions énumérées ici? Quels sont les liens entre le bilinguisme et le multiculturalisme officiel et ces problèmes? Comment est-ce que les collectivités Irlando-Canadiennes, Sino-Canadiennes, Juive-Canadienne, Musulmane-Canadienne, ainsi

que toutes autres collectivités à identités multiples (les identités « trait d'union »), s'insèrent-elles dans ce récit fondateur?

Pour ce numéro de *Canadian Issues / Thèmes canadiens*, nous avons demandé à nos perspicaces contributeurs d'aborder les questions énumérées ci-dessous et ils nous ont offert une grande variété de points de vue sur les « nations fondatrices » du Canada. Nous sommes très reconnaissants de la grande gamme d'idées nouvelles — appelons-les des « notions fondatrices » — que ces auteurs abordent sur un sujet qui est au moins aussi vieux que la Confédération et qui, tout comme le Canada en soi, porte continuellement à controverse.

Jack Jedwab, vice-président directeur de l'Association d'études canadiennes, propose un cadre pour cette discussion en nous présentant les résultats de son sondage national qui démontre qu'il n'y a pas de consensus clair parmi les Canadiens en ce qui concerne les peuples fondateurs ; le Canada a-t-il été formé à travers un « pacte biculturel » entre les Français et les Britanniques, une entente tripartite dont les peuples autochtones ont été une force fondatrice ou un pacte politique entre quatre provinces fondatrices? En même temps, les Canadiens ont tendance à caractériser « la conception prédominante de la fédération » comme « un pays multiculturel avec deux langues officielles ».

Charmaine A. Nerlson, professeure à l'Université McGill, insiste que les Canadiens de race noire — autant les esclaves que les hommes libres — font partie des peuples fondateurs du Canada et que leurs contributions à la colonisation et au développement de la nation ont été, et vont continuer à être, négligées à moins que nous ne passions à un « paradigme nouveau » qui nous permettrait de reconceptualiser la façon de concevoir les origines du Canada.

Kathleen Mahoney, professeure de droit à l'Université de Calgary, qui a été une des architectes de la Commission de vérité et réconciliation, affirme que le « mensonge que nous perpétuons tous », selon lequel le Canada a été le produit de « deux peuples fondateurs ; les Britanniques et les Français », doit être abordé ouvertement et être formellement corrigé — « par une loi, une proclamation ou une motion parlementaire », idéalement durant les célébrations du 150e anniversaire du Canada en 2017 — afin de reconnaître que les Premières Nations ont été des partenaires cruciaux dans la création de ce pays. « La population autochtone a donné des terres aux colons », écrit Mahoney, « elle a établi des ententes commerciales et des traités de paix et d'amitié avec eux, et elle s'est battue à leurs côtés durant les guerres coloniales. »

Dre Avigail Eisenberg, une politicologue et spécialiste en gouvernance autochtone, attire notre attention vers le danger de tenter de définir des peuples ou des moments fondateurs dans le passé du Canada alors que les difficultés auxquelles est actuellement confronté le pays — notamment les débats continus sur l'avenir du Québec, le multiculturalisme et les droits des Autochtones — se complexifient davantage dans le contexte de cette recherche. « Il est plus raisonnable » d'après Eisenberg, « de résister aux politiques qui traitent de la question des peuples fondateurs comme d'un fait établi ou qui célèbrent un épisode du passé comme étant un moment fondateur. »

Le juriste Sébastien Grammond examine cet enjeu

à travers la perspective des décisions de la Cour Suprême et souligne les ambiguïtés créatives présentes dans certaines décisions juridiques qui peuvent être « compatibles avec une vision selon laquelle une personne peut appartenir simultanément à plusieurs peuples » — notamment les conceptions identitaires basées sur la langue, l'appartenance provinciale et l'appartenance nationale.

Jocelyn Maclure, professeur de philosophie, soutient que toute recherche pour « une définition sans équivoque du pays » va être inutile dans un pays où « les identités multiples abondent ». Soutenant qu'« il est possible d'atteindre un équilibre entre le fédéralisme, le multinationalisme et le multiculturalisme », il positionne que le Canada est simultanément basé sur un pacte fondateur entre des gouvernements préexistants, mais également sur des conceptions nationales qui peuvent englober autant le « Canada » en tant qu'ensemble et une « identité nationale minoritaire » — telle que celle par laquelle se définisse une majorité de Québécois ou une qui est enracinée dans l'appartenance à l'une des centaines de nations autochtones à travers le Canada.

Pour Tom Flanagan, politicologue et historien de l'Université de Calgary, il est « vain de débattre si un groupe d'individus constitue ou ne constitue pas une nation » puisque de telles revendications identitaires sont au bout du compte intrinsèquement liées à la quête de pouvoir. Qu'il soit question des Anglo-Canadiens, des Québécois, des pancanadiens ou des Autochtones, les discussions à propos des nations, selon Flanagan, sont le mieux comprises comme étant des séries de « concepts rhétoriques » qui divisent et distraient.

Mais Jean Teillet, une avocate spécialisée en droits des Autochtones et la grande-nièce du dirigeant autochtone du 19e siècle Louis Riel, souligne que reconnaître le peuple Métis comme une nation fondatrice du Canada — « la seule nation autochtone qui a activement et positivement participé dans les négociations ayant menées vers la fondation de ce pays » selon Teillet — soulignerait le fait que « nous sommes aujourd'hui le produit de l'exclusion des Autochtones », tout en encourageant les Canadiens « à raconter de nouveaux et meilleurs récits à propos du Canada qui inclus les peuples autochtones. »